

Sarrebourg, le 9 mai 2025

Direction Générale

JM/CB

Dossier suivi par :

Mme Catherine BRUNNER

03 87 03 27 65

ARRETE n°2025/115

Portant délégation de signature à Madame Julia MENGIN, Directrice Générale des Services

LE MAIRE DE LA VILLE DE SARREBOURG,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-19,

VU l'arrêté n° 2023/RH/684 du 22/09/2023 portant détachement de Madame Julia MENGIN dans l'emploi fonctionnel de directrice générale des services de la Ville de Sarrebourg,

Considérant qu'il est indispensable d'accorder délégation de signature à la Directrice Générale des Services,

ARRETE

Article 1 : Madame Julia MENGIN Directrice Générale des Services de la Ville de Sarrebourg, reçoit délégation de signature du maire pour tous les actes suivants :

Direction générale :

- extraits conformes des délibérations du conseil municipal
- ampliements des arrêtés du maire,
- toute mesure d'organisation interne de la collectivité
- bordereaux d'envois de tous courriers et dossiers,

Administration générale :

- documents relatifs à l'utilisation des salles communales en l'absence de l'adjoint délégué,
- les cartes familles nombreuses,
- les cartes aides journalières à la famille,

Accueil / Etat-civil / Population :

- attestations d'accueil,
- attestations de recensement,
- tous documents administratifs à caractère nominatif,
- autorisations de débits de boissons temporaires,
- paraphe des registres juridiques des entreprises,
- demandes de renseignements,
- documents relatifs à l'organisation des élections,
- autorisations administratives en matière de police des opérations funéraires (fermeture de cercueil, inhumation, crémation et exhumation),

Finances :

- bons de commande d'un montant inférieur à 1.500,- euros
- bordereaux de mandats de paiement et de titres de recettes en l'absence du maire et de l'adjoint délégué,
- certification de la conformité et de l'exactitude des pièces produites à l'appui des mandats de paiement,

Ressources humaines :

- pièces justificatives de la paie,
- contrats de travail pour le remplacement temporaire d'agents,
- autorisation de congés,
- ordres de mission,
- documents relatifs à la situation des agents à l'exception des arrêtés et sanctions,
- déclarations d'accident de travail,
- conventions de stages,
- réponses aux demandes d'emploi,

Informatique / Téléphonie :

- création de lignes,
- renouvellement des abonnements,

Article 2 : Annule et remplace l'arrêté n° 2023/211, à compter du 9 mai 2025.

Article 3 : Cette délégation est donnée sous notre surveillance et responsabilité et est révocable à tout moment.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera affichée et transmise :

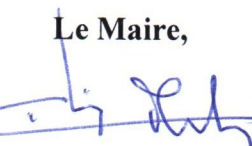
- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarrebourg-Château Salins,
- à Monsieur le Trésorier de Sarrebourg,
- à l'intéressée.

Notifié le **- 9 MAI 2025**

**L'intéressée,
Directrice Générale des services**


Julia MENGIN



Le Maire,

Alain MARTY